



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS MUNICIPAL N° 03 – 2025

REMPLACEMENT DES BUS PPDLV

La commission des finances (ci-après « la commission ») représentée par M. Harnisch (président), Madame Caetano (rapporteur), M. Peyron et Madame Amarantidis s'est réunie le mardi 15 avril 2025 à la maison de commune. M. Albert Emery (municipal), a présenté le préavis relatif aux changements de bus PPDLV et a répondu à nos questions.

La commission, représentée par M. Harnisch (président), Madame Caetano (rapporteur) et M. Peyron ont encore eu l'occasion de poser des questions sur la partie comptable et financière à M. Cédric Tronchet (boursier) lors d'une séance le jeudi 17 avril 2025.

La commission s'est concertée sur les sujets suivants :

1. But du crédit ?

Le crédit demandé est destiné à l'achat de deux véhicules en leasing, ce qui a interpellé la commission car il s'agit en réalité d'une charge (mensualités).

Il nous a été répondu que les nouvelles normes MCH2 imposaient dorénavant à la municipalité de passer par un préavis.

En effet, lors de ce type de leasing, l'investissement doit être porté à l'actif du bilan et la dette y relative au passif, ce qui semble identique à un prêt standard.

2. Pourquoi un leasing ?

Dans ce cas, pourquoi ne pas financer l'éventuel achat de ces nouveaux véhicules par un emprunt classique, comme ceux actuellement en cours, qui proposent des taux nettement inférieurs au leasing ? M. Albert Emery (municipal) ainsi que M. Cédric Tronchet (boursier) ont retenu cette proposition qu'ils vont étudier.

3. Type de bus

Selon les explications que nous avons reçues, un véhicule électrique n'est pas envisageable actuellement mais le sera dans environ 3 ans. Selon M. Albert Emery (municipal), il est possible alors que nous rechangions encore ces deux véhicules.

Il n'est pas précisé dans l'explication fournie pourquoi les deux lignes PPDLV nécessitent des véhicules de 14 et 17 places, ce qui nous amène au point suivant.



4. Fréquentation,

Lors de la création du PPDLV, il y a 10 ans, aucune autre possibilité de transport public n'était possible, il y avait donc un réel besoin pour les personnes sans moyen de transport privé.

Aujourd'hui la situation est différente car l'arrivée des bus TL complète encore l'offre proposée par les cars postaux. Nous avons donc aujourd'hui trois lignes de bus différentes.

Plusieurs membres de la commission, ainsi que quelques autres personnes tierces interrogées, ont confirmé voir régulièrement des bus vides, ou quasiment vides, circuler sur nos routes.

Nous avons donc demandé à consulter les statistiques de fréquentation des différentes lignes, documents qui ne nous ont pas été fournis à la date d'établissement de ce rapport.

5. Engagement des communes partenaires

Certains cas d'actualité, comme par exemple la renonciation de la commune de Cossonay à honorer certaines charges (eau piscine) pour lesquelles elle s'était engagée, ont poussé la commission à s'interroger sur une éventuelle rupture de contrat des communes partenaires.

M. Albert Emery (municipal), nous a répondu que si les communes partenaires résiliaient leur contrat, une indemnité financière était due.

Nous avons donc demandé à consulter le contrat administratif dont il est mentionné dans le préavis 03-2025, document qui ne nous a pas été fourni à la date d'établissement de ce rapport.

6. Urgence de la situation

Il est vrai que ces deux bus ont un kilométrage élevé, cela ne signifie toutefois pas qu'ils ne sont plus exploitables, en tout cas pour une courte à moyenne période.

Des frais importants ont récemment été payés pour leur remise en état.

Si l'un d'entre eux tombe en panne, le 3^{ème} véhicule de réserve peut le remplacer instantanément.

Les nouveaux véhicules envisagés ont un délai de livraison d'environ 6 mois.

La commission estime qu'il est possible de reporter le délai pour commander ces deux nouveaux véhicules.

Le préavis nous a été adressé le 02.04.2025 pour étude. Compte tenu des vacances scolaires, le délai qui a été donné à la commission pour rendre un rapport complet est trop court.



Il serait intéressant d'avoir le temps de réaliser une étude de besoin (lignes, horaires, fréquentation).

Le coût annuel pour notre commune se monte à CHF 65'742.70 par année (Participation bus PPDLV - compte 180.3527).

Le coût annuel pour les autres transports publics se monte à CHF 127'108.05 (Participation déficit transports publics - compte 80.3517).

7. Proposition de la commission

En conclusion, la commission à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil Communal de Penthaz de reporter le vote de ce préavis à une date ultérieure et de s'interroger sur le besoin actuel des transports PPDLV pour notre commune.

Penthaz, le 23 avril 2025

Le président

Pascal Harnisch

La rapporteur

Jacinta Caetano